



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n°2019-010

**ACTION DE MUTUALISATION
DOCUMENTAIRE AVEC LE
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**

**APPROBATION DES MODALITÉS ET
DES DISPOSITIONS DE LA
CONVENTION TYPE POUR L'OFFRE
DALLOZ COLLECTIVITÉS 2019-2020**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 28 janvier 2019 et affichée le 28 janvier 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **20 FEV. 2019**

LE MAIRE


Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 FEVRIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi cinq février, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Cala M'Rhèhoury 5^{ème} adjointe (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec à 17h07, Mme Mémouna Patel à 17h07, M. Henry Hippolyte à 17h07, Mme Firose Gador à 17h07, M. Patrick Jardinot à 17h07, Mme Valérie Auber à 17h07, M. Sergio Erapa à 17h09.

Départ (s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 17h55, Mme Firose Gador à 17h57, Mme Valérie Auber à 17h57, M. Patrick Jardinot à 17h57.

Absent (s) : Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, M. Daniel Vassinot, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

**ACTION DE MUTUALISATION DOCUMENTAIRE AVEC LE TERRITOIRE DE
LA COTE OUEST**

**APPROBATION DES MODALITÉS ET DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION
TYPE POUR L'OFFRE DALLOZ COLLECTIVITÉS 2019-2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.5211-39-1 sur la mutualisation ;

Vu la délibération n°2015-007-CC-7 du 21 décembre 2015 portant schéma de mutualisation 2015-2020 avec pour axes de mutualisation les ressources documentaires ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et notamment l'article 28 relatif aux groupements de commandes ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement » du 24 janvier 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 05 février 2019 relatif l'action de mutualisation documentaire avec le Territoire de la Côte Ouest, approbation des modalités et des dispositions de la convention type pour l'offre Dalloz Collectivités 2019-2020 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le principe de mutualisation documentaire entre la Ville et le TCO jusqu'à la fin du schéma de mutualisation 2015-2020 ;

Article 2 : de valider le projet de convention de mutualisation fixant les nouvelles modalités financières de remboursement du coût de l'abonnement entre chaque collectivité ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention de mutualisation ou tout document y afférent.



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Olivier HOARAU